Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 48 (1977)

Heft: 11: L'ADIJ et les œuvres sociales

Artikel: Troisième conférence d'action sociale : quels sont les postulats à réaliser ces prochaines années?

Autor: Nussbaum / Citherlet / Reusser

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824971

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVIIIe ANNÉE
Paraît une fois par mois
No 11 Novembre 1977

SOMMAIRE

Troisième conférence d'action sociale : **Quels sont les postulats à réaliser ces prochaines années ?** (333) ; **Une œuvre sociale fondée par l'ADIJ** (345) ; **Le Fonds de bourses jurassien et biennois** (347) ; **Chronique économique :** Economisons l'énergie ! (351) ; Evolution de la structure des dépenses publiques (352).

Troisième conférence d'action sociale

Quels sont les postulats à réaliser ces prochaines années ?

1. Introduction

Depuis 1970, la commission sociale de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) travaille sur mandat de la Direction des œuvres sociales du canton de Berne. Ses activités consistent en une planification des besoins, une coordination des actions sociales, la maintenance de liens entre travailleurs sociaux et la diffusion d'informations générales.

La commission sociale de l'ADIJ s'est constamment souciée d'associer les travailleurs sociaux, œuvrant dans le terrain, à ses projets. Elle a voulu par là garder le contact avec les bénéficiaires des œuvres sociales. Elle l'a fait dans le cadre de la mise en action de ses moyens : groupes de travail, conférences d'action sociale, collaboration avec les associations à but social, etc. Deux conférences d'action sociale ont déjà eu lieu. La première s'était déroulée à Saignelégier en 1974. Elle avait pour objectifs de donner une information générale sur la commission sociale de l'ADIJ et ses travaux, d'établir un catalogue des problèmes sociaux et un ordre d'urgence des besoins à définir. La seconde, en 1976, avait pour cadre le Centre de Sornetan et s'est penchée sur les conséquences sociales de la crise économique.

La conférence du 7 octobre 1977 a été organisée en commun par l'Association jurassienne des travailleurs sociaux, que préside Mlle Gaby Chautemps, directrice du Home La Colline, de Reconvilier, et la commission sociale de l'ADIJ dont le président est M. Georges Rais, directeur du Foyer jurassien, de Delémont.

Précisons, dès l'abord, que la conférence du 7 octobre n'avait pas de pouvoir décisionnel. Les objectifs généraux de la journée étaient les suivants :

— information des participants sur les études réalisées,
— consultation directe des travailleurs sociaux à propos des réalisations à conduire.

Le principe-guide de la réflexion était d'exprimer les volontés en termes de bénéficiaires de l'action sociale, au sens défini par la compétence professionnelle des travailleurs sociaux, l'application des mesures étant du ressort des instances politiques, compte tenu de la partition du Jura.

Il appartenait aux deux organismes invitants (commission sociale et Association jurassienne des travailleurs sociaux) de mettre en forme les résultats de la concertation et de les transmettre aux autorités concernées.

Pratiquement la journée s'est déroulée de la façon suivante : une orientation générale a été donnée sur les buts et les objets de la conférence (les participants avaient reçu un document de base définissant les thèmes de discussion), puis la réflexion et le débat ont eu lieu au sein de cinq groupes de travail :

— formation et promotion des enfants handicapés mentaux dits pratiquement éducables et inéducables ;
— planification des institutions pour oligophrènes (ateliers protégés) ;
— planification des institutions pour socialement inadaptés ;
— problèmes de la vieillesse ;
— coordination de l'action sociale.

La journée s'est terminée par un rapport de chacun des groupes, suite à quoi une discussion générale a été ouverte.

2. Les participants

Une cinquantaine de travailleurs sociaux (directeurs d'institutions, éducateurs, aides familiales, assistants sociaux, psychologues, infirmières, médecins, responsables d'associations à but social, etc.) en provenance de l'ensemble du Jura ont pris part à la conférence. Les organisateurs se plaisent à relever la participation des personnalités suivantes : MM. Blaise Bühler, de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne ; Francis Sandmeier, directeur de l'Office régional AI, Berne ; et Frédéric Savoye, président central de l'ADIJ, Saint-Imier.

3. Les motifs et les objectifs

3.1. Les motifs

Les participants avaient répondu à l'invitation qui se fondait sur le mandat oral donné à la commission sociale de l'ADIJ par M. le conseiller d'Etat Kurt Meier, directeur des Œuvres sociales du canton de Berne. Le mandat demandait l'établissement de la liste des réalisations urgentes à entreprendre dans l'ensemble du Jura.

La commission sociale de l'ADIJ a effectué plusieurs études des besoins existants dans le Jura. De ces travaux découlent un certain nombre de postulats ou propositions de réalisations en matière d'institutions sociales. Une évidence s'impose : on ne peut tout mettre sur pied en même temps, il existe dès lors des priorités définies par l'importance des besoins à satisfaire.

3.2. Les objectifs

Premier objectif : apporter une réponse au mandat du directeur des Œuvres sociales du canton de Berne. Il ne s'agit pas en l'occurrence de refaire les études ou de réévaluer les besoins, mais de définir un ordre de priorités.

Second objectif : réfléchir aux conditions de réalisabilité des postulats découlant des études faites.
Les groupes susmentionnés avaient donc pour tâches de

— se mettre d'accord sur les besoins à partir d'une présentation de la situation actuelle ;
— se mettre d'accord sur les postulats ;
— établir un ordre d'urgence des projets de réalisation ;
— déterminer l'importance du genre de questions examinées, au sein du groupe, par rapport aux autres thèmes de la conférence.

4. Résultats de la consultation : le travail des groupes

Nous donnons ci-après le compte rendu des discussions qui ont eu cours au sein de chaque groupe.

4.1. Formation et promotion des enfants handicapés mentaux

(Rapporteur du groupe : M. Nussbaum)

Il ne nous est bien sûr pas possible de résumer deux heures d'entretien que nous avons eues les uns avec les autres et en particulier avec M. Sandmeier, de l'Office régional AI, et M. Bühler, de l'OFAS, ainsi qu'avec le Dr Friolet, pédiatre à Delémont. Ces trois personnes nous ont aidés grandement dans notre réflexion.

Une seule institution, mais polyvalente

Il s'agissait tout d'abord d'évaluer les besoins quant aux enfants handicapés éducables et scolarisables, puis d'examiner aussi ce qui se passait pour eux après leur passage en école spéciale. En effet les jeunes handicapés, de 18 ans et plus, sont aujourd'hui, de l'avis des experts, plus nombreux que les enfants. Notre équipe s'est donc rendu compte qu'elle ne pouvait pas — parce que c'est là son but maintenant — envisager l'institution d'une maison dans le Jura pour les enfants handicapés sans songer aux postscolarisés. Quant aux besoins, il faut donc revoir certains points de statistique du rapport établi par M. Berger en 1972. Il est nécessaire de préciser mieux quelle est la fourchette d'âges que l'institution pourra accueillir et surtout quelle sorte de handicapés.
Nous avons été clairement informés sur la nécessité de n'envisager qu'une institution polyvalente. Nous ne voulons pas dire par là que nous mettrions tout dans un même sac, mais que par exemple tout le personnel servirait à tous et que l'infrastructure d'une telle institution serait formée de compartiments. De telle sorte que tel handicap ne soit pas mêlé à tel autre, qu'il n'y ait pas, comme disaient certains, contamination d'un handicap sur un autre. C'est une première chose.

Plusieurs emplacements ont déjà été envisagés

On se demandera où se trouvera cette institution. Il court des bruits. Ils en sont au stade suivant : le groupe de travail de la commission sociale de l'ADIJ a été en entretien avec des membres de la commission de surveillance de l'Institut Saint-Germain de Delémont.
Sur ce point, nous vous demandons la plus grande discrétion de manière que d'autres ne s'emparent pas de notre idée pour en faire autre chose. Cela nous est arrivé déjà deux ou trois fois, et il y a de notre côté une certaine lassitude, non pas pour nous-mêmes, mais pour ceux dont nous avons la responsabilité. Il n'est pas très heureux que l'on demande, à nous ou à certains de nos responsables, de faire une sorte de course de vitesse d'enquête pour légitimer l'emploi de telle ou telle maison au nord, au sud, au centre, à l'est ou à

l'ouest, et pour finir à ce que rien n'aboutisse. Inutile d'allonger. Ce qui est important c'est notre présent et notre avenir. Nous souhaitons, et nous l'espérons fermement d'après l'entretien que nous avons eu, avoir un préavis favorable de la commission de l'Institut Saint-Germain pour envisager avec elle une institution qui répondrait à nos besoins.

Les besoins sont à réévaluer

Les enquêtes précédentes ne suffisent plus, car il y a modification de la natalité, diminution des handicapés et d'autres facteurs qui interviennent. Nous ne pouvons plus tenir compte uniquement du chiffrage de 1972 pour présenter un projet, une requête à l'OFAS et à l'AI. Sur ce point, nous avons été clairement informés. Il s'agit tout de même de réévaluer les besoins et d'envisager aussi, dans cette institution, le traitement ambulatoire, non seulement de handicapés mentaux, mais aussi physiques, enfants ou adultes. La première démarche urgente est la mise au point de certaines statistiques (elles seront toujours provisoires), valables aujourd'hui en 1977, de manière à définir les besoins exacts qui nécessitent une institution ; le nombre d'enfants éducables, scolarisables à placer en internat ou en externat ; le travail ambulatoire pour les handicapés physiques ; le nombre de postscolarisés à garder dans l'institution, parce que grabataires, des autres à diriger vers des ateliers protégés.

La question que nous posons au groupe qui a discuté des ateliers protégés est la suivante : dans quelle mesure a-t-il envisagé un développement de ces institutions compte tenu du nombre assez grand de jeunes et de moins jeunes qui devraient être réintégrés dans ces institutions d'occupation. Dans quelle mesure la catégorie des postscolarisés pourra être prise en charge par les ateliers protégés ?

Faire abstraction du clivage politique

Deux points sont à souligner : premièrement, il s'agit de faire abstraction du clivage politique sans exclure les cantons limitrophes, celui de Neuchâtel en particulier. Deuxièmement, quoi que nous pensions, il est important de ne pas se permettre une dispersion du personnel spécialisé, tant médical que paramédical.

Nous ne pouvons pas nous permettre l'établissement, par sorte de prophétisme, de petites institutions qui ne répondraient pas aux mesures qu'impose l'AI dans ce travail. C'est donc à nous de réfléchir de quelle manière l'institution que nous souhaitons remplira les conditions requises pour les enfants éducables et scolarisables, les jeunes et les postscolarisés, qui sont en nombre assez élevé.

4.2. Planification des ateliers protégés

(Rapporteur du groupe : Mme Citherlet)

Le rapport du résultat de la fructueuse discussion que nous avons eue au sein du groupe de travail, sera très bref.

En tant que travailleurs sociaux occupés dans des ateliers de formation, des ateliers protégés ou d'occupation, ce qui nous a paru le plus important, au fond, c'est que nous devons travailler au-dessus de tout problème politique en tenant compte, comme cela a été dit, des possibilités des cantons voisins.

Nous avons séparé les handicapés concernés par les ateliers susmentionnés, en trois catégories ou niveaux :

Handicapés débiles légers ou scolarisables

En ce qui touche les ateliers de formation pour les débiles légers ou scolarisables, les besoins sont presque couverts actuellement par le Centre de formation professionnelle du Foyer jurassien de Delémont. En effet, cette institu-

C'est dans de petits détails déjà que vous constaterez que nous sommes une grande banque.

(Mettez-nous à l'épreuve.)

1872

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Schweizerischer Bankverein

Bienne Place Centrale
Tél. 032 22 59 59
160, route de Boujean
Tél. 032 41 74 22

Brügg Carrefour Brüggmoos
Tél. 032 53 32 24

Delémont 43, avenue de la Gare
Tél. 066 22 29 81

Granges (Soleure) Place de la Poste
Tél. 065 8 71 71

Nidau 18, route Principale
Tél. 032 51 55 21

Porrentruy 11, rue du Jura
Tél. 066 66 55 31

1808

SEVA LOTTERIE
LOTERIE SEVA

63 427 lots

pour l'émission de Noël, dont

660 Vreneli en or.

Il n'y a encore jamais eu autant de lots!!

tion vient de se réorganiser et s'est installée dans de nouveaux locaux depuis quelque temps. Cependant, il faut trouver, pour cette catégorie de débiles (scolarisables), une structure sociale d'accueil et de soutien : ces handicapés entrent, en effet, dans le circuit économique normal après leur formation. Il leur est donc nécessaire de bénéficier d'une structure d'accueil et de soutien en dehors de leur temps de travail, durant leurs moments de loisirs, les dimanches, etc.

Handicapés mentaux pratiquement et semi-éducables

Pour le deuxième niveau, c'est-à-dire pour les handicapés mentaux pratiquement ou semi-éducables, la création d'un atelier protégé dans le Jura-Sud nous semble indispensable. Dans le Jura-Nord les besoins sont couverts, pour le moment et selon leur état actuel, par l'atelier déjà existant « Les Castors » à Delémont et le foyer-atelier de Porrentruy, dont la construction débutera dans quelques semaines et qui s'ouvrira d'ici à 18 ou 20 mois.

Handicapés profonds

Au troisième degré, c'est-à-dire celui des handicapés mentaux très graves, profondément atteints, nous ressentons un besoin d'une manière très vive. Il s'agit de la nécessité d'un foyer ou home avec des possibilités d'occupation également. Il est d'une extrême importance que les handicapés mentaux très profonds, impotents, puissent être occupés dans une institution. Le groupe de discussion précédent s'est exprimé dans le même sens.

Du travail pour les handicapés

S'agissant des postes de travail dans l'économie, en usine, les responsables d'ateliers de formation pour handicapés scolarisables arrivent pour ainsi dire toujours à placer leurs apprentis.

En conclusion, nous ferons mention d'un besoin particulier, celui d'offre de travail nécessaire à la formation et à l'occupation des handicapés de quelque niveau que ce soit. Il faut aider les ateliers de formation et d'occupation dans leurs recherches de travail, car ils ont de très grandes difficultés à trouver du travail équitablement rémunéré en provenance de l'industrie. Il faudrait leur faciliter la tâche.

Les responsables d'ateliers protégés pour handicapés demandent la collaboration de l'ADIJ et des autres associations intéressées afin de pratiquer une meilleure information et d'envisager des interventions auprès de l'industrie, au sens qui vient d'être décrit.

A propos des institutions pour handicapés mentaux

Selon les informations de M. Bühler, de l'OFAS, il existe en Suisse, 17 000 places en école spéciale, dont à peu près 10 000 pour les handicapés mentaux légers, moyens et profonds. Il existe 9000 places en ateliers protégés, dont à peu près les deux tiers avec home. Sur ces 9000 places, 6000 sont prévues pour les handicapés mentaux.

Le handicapé vit près de 10 ans en école et entre 20 à 30 ans dans l'atelier protégé. Le calcul est vite fait, il faudrait pratiquement avoir deux fois plus de places en atelier protégé et d'occupation que de places en école. C'est-à-dire 10 000 places en atelier protégé et il n'y en a actuellement que 6000. Si l'on part du principe que le nombre de places pour les enfants est à peu près convenable, il existe une grosse lacune chez les adultes pour lesquels le manque d'ateliers est incontestable.

4.3. Planification des institutions pour socialement inadaptés

(Rapporteurs du groupe : Mme Reusser, M. Ryser)

Le mandat initialement reçu concernait l'étude des besoins quant à la planification des institutions (au sens large) pour inadaptés socialement. En fait, dans le rapport de la commission sociale de l'ADIJ, qui a été déposé il y a mainte-

nant deux ans, parmi les réalisations considérées comme très urgentes, la prévention tenait une place de choix. Elle devait se faire notamment par la création d'un service de protection de la jeunesse. Il y avait d'autres urgences comme la création de foyers de semi-liberté pour adolescents et adolescentes et de foyers d'accueil et d'observation. Dans le groupe qui a travaillé aujourd'hui, nous avons repris ces options et essayé de voir si elles étaient encore actuelles. Les discussions de notre groupe de travail pourraient être schématiquement résumées en trois mots : soutien, prévention et coordination.

Appui des travailleurs sociaux aux projets de foyer de semi-liberté

Soutien, tout d'abord, à la création d'un foyer de semi-liberté à Saint-Imier. D'après les informations en notre possession, il semble en effet que ce projet soit en passe d'être effectivement réalisé. Dès lors, il mérite évidemment en priorité notre appui.

La prévention : une nécessité impérative

Prévention ensuite. La mise sur pied d'un service de protection de la jeunesse était déjà l'une des propositions du groupe de travail « enfants et inadaptés sociaux » considérée alors comme « réalisation très urgente » (cf. p. 36 du rapport déposé par ce groupe en septembre 1975). Les discussions de la présente conférence d'action sociale n'ont fait que confirmer les besoins ressentis et verbalisés il y a deux ans maintenant. Nous ne sommes pas entrés en matière sur son organisation concrète — je pense à des questions telles que, par exemple, faut-il que ce soit un service à part ou qu'il soit partie intégrante d'un service social polyvalent — l'essentiel étant pour nous qu'on mette sur pied un tel organisme.

La coordination doit être globale

Coordination enfin. Sur ce point, il semble que nos sentiments soient partagés par d'autres groupes de travail, ce qui ne fait que souligner l'importance de ce principe. Nous pensons que certaines affirmations doivent être énoncées haut et clair par les travailleurs sociaux, si nous ne voulons pas que nos conditions de travail, déjà souvent difficiles, ne deviennent encore plus précaires :

Le Jura bernois comme le futur canton sont de petites régions. Il n'est pas possible, que ce soit pour des raisons financières ou pour des motifs de simple bon sens, de tout faire partout. C'est avec netteté que les travailleurs sociaux doivent se dresser contre des propositions qui ne tiendraient pas compte des besoins réels de la population. A l'heure où certaines institutions se vident et où certaines conceptions de politique sociale et d'aide à la jeunesse sont repensées, une collaboration intercantonale s'impose plus que jamais.

A ce même propos, nous avons évoqué à plusieurs reprises ce matin, une lettre datée du 10 janvier 1977 adressée par les Directions des œuvres sociales et de la justice du canton de Berne à diverses institutions et autorités en vue de limiter le plus possible le placement d'enfants et d'adolescents dans des foyers situés hors du canton. Au vu du faible équipement du Jura en institutions, les travailleurs sociaux souhaiteraient obtenir une largesse d'application de ces directives pour les jeunes de langue française.

Si nous avons insisté sur la coordination avec l'ensemble de la Suisse romande, notre groupe n'en a pas pour autant oublié la coordination au sein même d'une région. Là encore, nous ne pouvons que réitérer les propositions publiées dans le rapport sur l'activité de la commission sociale de l'ADIJ et son secrétariat général d'enquêtes daté de septembre 1976 : les autorités compétentes devraient réunir les services de consultation et de prise en charge en vue d'une meilleure définition et répartition des compétences et tâches de chacun.

4.4. Problèmes des personnes âgées

(Rapporteur du groupe : Mlle Chautems)

Tout travail social est avant tout un travail d'information et de coordination. Aussi, avons-nous donné connaissance de la classification des établissements concernant les soins aux personnes âgées et aux malades chroniques devant être hospitalisés telle qu'elle a été présentée dans le rapport Itten et Brechbühl à la demande de la Direction de l'hygiène publique (1977).

Les types d'établissements

Hôpital pour malades chroniques
(gériâtrie) Type B
Etablissement hospitalier s'occupant principalement de l'examen (diagnostics), du traitement et des soins des malades dont l'état permet d'espérer un succès certain de réintégration (...) Les divisions du type B sont à rattacher aux hôpitaux régionaux.

Institution pour malades chroniques
Type C
Etablissement hospitalier s'occupant principalement du traitement et des soins de patients atteints de maladies chroniques dont l'état est stationnaire.

Home pour soins aux vieillards

Le home est dit « médicalisé » quand il reçoit des malades du type C.

Foyer pour personnes âgées
Type D
Foyer aménagé pour un séjour de longue durée et les soins aux personnes âgées dont l'état de santé ne demande que des soins et une assistance médicale occasionnelle.

Appartements pour personnes âgées
Type E
Appartements avec équipement spécial et locaux communautaires de différents types.

La situation jurassienne

Le Jura-Nord paraît être équipé de façon assez satisfaisante par des établissements anciens, mais rénovés, ou récemment construits et en voie d'achèvement :

Le Home La Promenade à **Delémont**
Type C et D

L'Hôpital de **Porrentruy**
avec sa division de chronique
Type B et C

Le Home Bon-Secours à **Miserez**
Type C et D

Le Foyer de **Saint-Ursanne**
Type D

Saignelégier, Home et Hospice
Type C et D

La situation dans le Jura-Sud est beaucoup plus précaire et le nombre de lits C fait cruellement défaut, cette catégorie n'étant représentée que par Mon Repos, établissement pour malades chroniques à La Neuveville. Pour pallier cette carence, la Clinique psychiatrique de Bellelay accepte environ 80 vieillards type C, dont elle aimerait pouvoir se décharger. Les autres foyers : Saint-Imier, Tramelan, Reconvilier, Montagu à La Neuveville ne reçoivent théoriquement que des pensionnaires de type D. Il est donc urgent de créer des homes médicalisés type C, si possible, un par district.

Il serait indiqué également de prévoir des divisions de gériâtrie dans les hôpitaux régionaux.

Ces hôpitaux devraient pouvoir garder leurs patients jusqu'au moment où une solution satisfaisante serait trouvée pour leurs malades âgés soit : le retour à domicile dans un encadrement médico-social bien compris, soit placés dans des homes C ou D. Pourque ce système fonctionne, il s'agirait de mettre en place les soins à domicile dans chaque district, région, voire commune. (L'Hôpital gériâtrique de Genève forme lui-même les aides qui se destinent à ce travail.)

Qui, au Jura, pourrait se charger d'une telle formation, qui permettrait aux personnes âgées de rester le plus longtemps à domicile ?

Les foyers D, déchargés de leurs cas les plus lourds pourraient-ils ouvrir leurs portes et se transformer partiellement en « foyers de jours » ?

Préparation à la retraite

C'est avant tout une affaire personnelle et préoccupation dont chacun doit prendre consciente passé la cinquantaine ; mais, c'est aussi la responsabilité des employeurs qui peuvent contribuer à « adoucir » le passage en créant des postes à temps partiel.
Des cours de préparation à la retraite pourraient être donnés par l'Université populaire.

Les clubs d'aînés

Ils favorisent les contacts. Ils ont pris de bons départs dans plusieurs localités jurassiennes. Ils sont à développer. Nous comptons sur Pro Senectute pour poursuivre cette tâche.
D'autres questions ont été effleurées telles que l'animation, l'ergothérapie, la physiothérapie.
Nous nous sommes plu à reconnaître les bienfaits de la gymnastique, bien implantée au Jura, mais qui devrait atteindre une plus grande couche de la population.
Les repas à domicile sont appréciés là où ils sont distribués.

Travail social en faveur des personnes âgées (M. Erard)

La possibilité pour la personne âgée de prolonger sa vie normale et de préserver l'autonomie et la spécificité de sa personnalité semble être une ligne directrice. Or, à l'égard de l'action sociale l'élément déterminant n'est souvent pas l'âge, mais le degré de validité, l'état psychologique, l'aptitude ou l'inaptitude à mener une vie relativement indépendante. En posant l'hypothèse que le phénomène du vieillissement est beaucoup plus fonction de données sociales que biologiques, la solution ne peut que reposer sur un changement d'attitude de la société, à savoir de reconnaître au 3e âge la capacité d'être participant et d'ainsi éviter la coupure et permettre la poursuite de la vie normale. Quel peut être le rôle d'un service social auprès des personnes âgées pour permettre cette participation ?

— **Promouvoir l'information,** en collaboration avec les autres services. Par exemple en indiquant aux personnes âgées leurs droits sociaux, les services qui peuvent les intéresser (PC, allocation pour impotent(e), concession gratuite pour téléphone/TV, financement de moyens auxiliaires, participation aux cures, aux convalescences, etc.). La participation est souvent facilitée par une information très pratique.

— **Inciter le maintien à domicile** dans le sens d'une infrastructure médico-sociale souple, comportant des soins à domicile, des repas chauds, diététiques, des consultations ambulatoires où il est laissé à la personne âgée une part de responsabilité dans la conduite de sa vie. Vieillir ne signifie pas devoir se régler toujours davantage sur les autres.

4.5. Coordination de l'action sociale

(Rapporteur du groupe : M. Nusbaumer)

Le groupe de travail a constaté que nous vivons actuellement une période transitoire. Une restructuration politique s'effectue et l'on peut voir que les problèmes importants, qui se posent au Jura, sont pris en charge par les Etats cantonaux. Certaines questions, qu'on aurait vu régler par les associations privées jadis, ne peuvent plus l'être actuellement. Du moins, lorsqu'elles sont communes aux deux parties du Jura. Nous constatons aussi que les nécessités de planification, de coordination et d'information en matière d'action sociale demeurent. Dès lors, quel est le rôle des travailleurs sociaux dans cette situation ?

ma banque

Union de Banques Suisses

Nouvelle adresse : 8, rue du 23-Juin
Téléphone 066 65 12 41
2900 PORRENTRUY

1810

Vous vous posez des questions sur

- votre assurance maladie personnelle ?
- vos obligations en tant qu'employeur pour l'assurance de votre personnel ?
- les prestations d'assurance maladie en période de chômage ?
- les liens entre AI et caisse maladie ?

Notre service « conseils » connaît la réponse.

Prenez contact, sans engagement, avec

LA JURASSIENNE

CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS CRÉÉE PAR L'ADIJ
Agences et sections dans tout le Jura
Administration : CORTÉBERT, tél. 032 97 14 44

1806

- Constitutions et organisations de sociétés
- Révisions et expertises comptables
- Conseils en matière fiscale
- Révisions de comptes communaux et paroissiaux

FIDUCIAIRE PROBITAS SA

Bienne

Rue Hugi 3

Tél. 032 23 77 11

1815

LA GÉNÉRALE SA

BOITES DE MONTRES HOLDING

2800 DELÉMONT

Liste des fabriques

BOURQUARD SA	2856 Boécourt
BLANCHES-FONTAINES SA	2863 Undervelier
LA FEROUSE SA	2901 Grandfontaine
MANUFACTURE DE BOITES SA	2800 Delémont
METALSA SA	68 Ueberstrass (France)
NOBILIA SA	2900 Porrentruy
VERREX SA	2856 Boécourt

Maisons associées

CRISTALOR SA	2300 La Chaux-de-Fonds
SWISS ASIATIC (Private) LTD	Singapour

1818

Les objectifs

Nous nous sommes mis d'accord sur trois objectifs :

Premier objectif : il nous faut assurer la planification et la coordination sociale dans chaque partie du Jura, Jura bernois et futur canton. Il faut également assurer cette planification et cette coordination sur l'ensemble du Jura, nord et sud, pour des tâches bien définies. Nous avons évoqué quelques exemples, notamment celui des enfants handicapés mentaux graves qui est une tâche commune aux deux parties du Jura.

Deuxième objectif : une complémentarité entre le Jura-Nord et le Jura-Sud s'impose. Il s'agit en particulier de sauvegarder les acquis. Un certain nombre de réalisations couvrent l'ensemble du Jura.

Satisfaire les besoins d'une manière optimale

Le principe de réflexion et d'action à appliquer nous semble être de satisfaire les besoins d'une manière optimale et nous insistons sur ce terme d'optimal. C'est un moyen rationnel de définir ce qui est économique, ce qui convient particulièrement à la satisfaction d'un besoin donné. Sur le plan des moyens, nous constatons que, dans le canton de Berne comme dans le canton du Jura, les travailleurs sociaux devront se poser la question du comment ils entendent collaborer avec les pouvoirs publics, d'autres associations, et à travers quels organismes. Il existe déjà quelque chose lorsqu'il s'agit d'associer les travailleurs sociaux à la définition de certains besoins ou à la mise en place des institutions ou à l'élaboration d'une politique sociale. Dans le canton de Berne, dans son ensemble, existe un organisme dirigé par M. Locher, qui est chargé de la planification hospitalière, des foyers et institutions à but social. Dans le Jura bernois une commission sociale de l'association des communes du Jura bernois est à l'œuvre. Dans le futur canton, un groupe d'assistants sociaux, de psychologues, d'orienteurs professionnels, d'infirmières de santé publique, de puéricultrices, etc., qui s'est appelé « Groupe de Glovelier », joue un rôle dans le maintien de liaison entre les travailleurs sociaux et les pouvoirs publics. Il existe aussi un moyen qui couvre cette fois l'ensemble du Jura, Jura bernois et futur canton, c'est la commission sociale de l'ADIJ.

Les moyens qui manquent

Pour réaliser pleinement les objectifs définis tout à l'heure, il manque en tous cas deux moyens : le premier, c'est un office social à l'échelle de chaque partie du Jura. Un office social à l'image de celui qui existe dans le canton de Neuchâtel (OSN). Le second moyen pour réaliser une planification, sur l'ensemble du Jura pour certains problèmes précis, est un organisme que nous avons appelé de « pontage » entre les deux parties du Jura. Cet organisme serait un terrain de concertation des travailleurs sociaux. Un objectif de cet organisme serait de développer son action vers les autres cantons voisins.

En ce qui concerne la mise en place des moyens pour réaliser les objectifs, nous n'avons pas fait de proposition précise. Simplement, le groupe de discussion souhaite que l'Association jurassienne des travailleurs sociaux et la commission sociale de l'ADIJ se préoccupent de ces problèmes et collaborent à la mise en place des outils de coordination, de planification et d'études, ainsi que des moyens d'associer les travailleurs sociaux aux réalisations qui seront projetées.

5. Discussion générale

Nous donnons ci-après un résumé général de la discussion qui a eu lieu à la suite des rapports de groupes.

5.1. Les handicapés et les personnes âgées : deux problèmes différents

M. Bühler, de l'OFAS, fait une comparaison entre les considérations émises par les groupes de travail, portant sur les handicapés et sur les personnes âgées. A son avis, il est juste de prendre en compte le Jura dans son entier, avec les cantons limitrophes, lorsqu'on traite des problèmes relatifs à la prise en charge des handicapés mentaux. Il est également raisonnable de considérer la question des personnes âgées d'une façon qui fait davantage appel à la région qu'au canton. Cela découle du fait que, d'une part, les handicapés représentent une toute petite minorité de la population ; nous sommes donc oblinés de nous unir pour faire quelque chose. D'autre part, il n'en va pas de même pour les personnes âgées qui représentent une grande fraction de la population. Dans ce cas, nous avons tout intérêt à ne pas déraciner ces personnes. Nous pouvons leur apporter l'aide nécessaire en les laissant pratiquement chez elles, en créant donc des institutions en plus grand nombre que pour les handicapés.

Dans son rapport, Mlle Chautems a fait état des divisions selon les types d'établissements pour personnes âgées (lettres B, C, D, E). Le vœu de l'OFAS est qu'il n'y ait pas nécessairement un établissement pour chaque type de problèmes, mais que la même institution puisse recevoir les personnes du degré D, c'est-à-dire âgées mais avec de petits problèmes, et qu'elle puisse les garder dans la même maison si elles atteignent le degré C, c'est-à-dire lorsqu'elles posent de grands problèmes.

5.2. Les handicapés d'âge adulte et leur insertion dans les ateliers protégés

Le groupe de travail qui s'est occupé des enfants handicapés mentaux pratiquement éducables et inéducables, a posé une question. Elle a la forme suivante : les ateliers protégés et les ateliers d'occupation du Jura, existant actuellement ou projetés, sont-ils en mesure d'accueillir tous les handicapés, d'âge postscolaire, actuels ou futurs, qui devraient être intégrés dans des ateliers protégés ou d'occupation ?

La réponse à cette question est complexe, car elle fait intervenir plusieurs facteurs : degré du handicap, âge, capacité de travail, politique des organes de placement, etc.

Il ne suffit pas de prendre en considération les enfants et les adolescents actuels, mais aussi les handicapés mentaux adultes actuellement placés en clinique psychiatrique ou dans des maisons spécialisées de Suisse romande.

M. Sandmeier, de l'Office régional AI, donne un éclairage particulier à cette question. A son avis, nous sommes au centre des problèmes.

Il serait peut-être bon de faire une petite comparaison. Dans le reste du canton, nous avons d'abord tous ceux qui sont des handicapés légers posant des problèmes mais que l'on peut résoudre. Autrement dit, tous ceux qui, après une formation adéquate, peuvent être intégrés dans le circuit économique. Tout à l'heure, nous avons mis l'accent sur la nécessité de les suivre, de les épauler pour assurer leur intégration sociale. De ceux-là, il n'en parlera pas.

La deuxième catégorie est définie par ceux qui sont intégrables, moyennant un atelier protégé. Ces ateliers protégés exigent généralement au moins un tiers de places en internat ; or, c'est ce qui fait défaut dans le Jura où nous n'avons aucun atelier protégé susceptible de recevoir en internat et de suivre ces handicapés absolument intégrables du point de vue économique et social.

Au troisième niveau, ce qui manque alors absolument dans le Jura, c'est un home qui accompagnerait l'atelier des « Castors ». On voit maintenant se des-

siner un foyer-atelier à Porrentruy ; c'est un petit commencement.

Ce qui s'est passé dans l'ancien canton : dans les différentes régions de la Haute-Argovie, de l'Emmental, de l'Oberland, de Berne-Mittelland et du Seeland, des centres se créent. Je ne citerai que Bernaville à Schwarzenbourg où un centre est en construction. A la sortie de l'école, on y placera les jeunes qu'on ne peut pas mettre dans un atelier protégé, qui ne peuvent pas rentrer à leur domicile tous les jours, ou enfin trouver quelques heures de travail dans un autre lieu.

Des travailleurs sociaux tendent vers ce but essentiel ; ainsi, les autorités du nouveau canton et celles de l'ancien canton ne pourront faire autrement qu'accepter un tel projet d'une nécessité absolue.

Mme Citherlet a dit qu'au cours de ces dernières années, les « Castors » n'avaient jamais dû refuser de jeunes. Je pense tout simplement que cela provient du fait que ceux qui sont appelés à chercher une institution pour un candidat, se sont rendu compte que les « Castors » n'avaient ni la structure, ni le home, ni le personnel nécessaires pour des gens susceptibles d'être en garderie. Ce sont des externes qu'elle ne recevait qu'en occupation, alors qu'ils devraient être dans un home. L'effort principal a été fourni, à Delémont par exemple, sur l'externat.

Je pense que tous ces ateliers avec internat sont nécessaires. Dans le Jura, au nord comme au sud, de tels points d'appui manquent. Il faudrait l'étincelle et le moteur pour que se construise une telle institution polyvalente ; polyvalente en ce sens qu'elle pourrait très bien abriter et prendre en charge aussi bien la scolarisation spécialisée des éducables et semi-éducables, voire des grabataires que, peut-être dans un autre pavillon, avoir un atelier d'occupation, voire une garderie ou encore, en un autre endroit, un atelier protégé. Tant et si bien, qu'on aurait toute la gamme d'institutions pour les personnes qu'on ne parvient pas à intégrer d'une autre manière. Dans ce cas, on devrait faire abstraction de toute géographie politique à l'échelon du Jura, mais également tenir compte de ce qui se passe dans les cantons limitrophes. Alors je ne vois pas pourquoi à l'échelon intercantonal, on n'arriverait pas — par un concordat — dans le Jura, à porter un effort principal dans ce sens pour que tous les handicapés graves puissent en bénéficier ; nous déchargerions ainsi les parents et les institutions qui, aujourd'hui s'en occupent.

Pour M. Rais, c'est l'occasion d'actualiser la conclusion que la commission sociale de l'ADIJ a envoyée à la Direction des œuvres sociales du canton, le 7 mai 1973. A la suite d'une étude approfondie effectuée par un groupe de travail, le Dr Fehr écrivait ceci : « Faut-il créer une maison ou des sections particulières qui hébergent et prennent en charge les oligophrènes profonds ? Les assistants sociaux qui ont pour mission de les placer se plaignent continuellement des difficultés de placement et de l'impossibilité qui existe de trouver une maison qui leur convienne. Etant donné cependant la charge que représentent ces cas, les soins particuliers qu'ils nécessitent, l'attention et le personnel spécialisé qui leur sont nécessaires, il est onéreux de créer des maisons pour eux. »

Suivent toutes sortes de considérations. La conclusion du Dr Fehr est la suivante :

« Malgré le nombre restreint des oligophrènes profonds en âge adulte, ceux-ci entraînent des charges sociales, médicales, hospitalières considérables. Plus de cinquante d'entre eux sont hospitalisés à la Clinique psychiatrique de Bellelay ; les autres sont dispersés dans des maisons, homes ou des familles. Vu la lourde charge qu'ils représentent, il serait utile de concevoir une institution privée qui les regroupe, l'Etat n'hébergeant à Bellelay que les cas les plus graves. »

6. Conclusion et clôture de la journée

(par M. Georges Rais)

Il importe que vous sachiez quelle suite nous entendons donner à une journée aussi enrichissante que celle-ci.
Le comité de l'Association jurassienne des travailleurs sociaux, en étroite collaboration avec la commission sociale de l'ADIJ, prennent acte des réflexions, suggestions et propositions issues des travaux de groupes. Ces travaux seront mis en forme et serviront à l'élaboration d'un document de synthèse que nous voulons clair et suffisamment détaillé pour qu'il garde toute la précision que vous avez entendu apporter à vos rapports. D'une part, ce document de synthèse sera la proposition à faire à la Direction cantonale des œuvres sociales qui, par M. Kurt Meier, avait conféré un mandat oral visant à connaître l'ordre de priorité des réalisations à conduire. Il sera également remis entre les mains du président de l'Assemblée constituante jurassienne. La diffusion d'une information complète par le bulletin de l'ADIJ est également prévue, ainsi qu'une information pour la presse locale jurassienne. Par la suite, la commission sociale et l'Association jurassienne des travailleurs sociaux vont poursuivre ensemble la réflexion amorcée aujourd'hui, en tenant compte de deux objectifs prioritaires. Le premier, c'est de donner une suite constructive aux travaux de planification et de coordination qui ont été entrepris jusqu'à ce jour et que vous proposez à l'occasion de cette journée d'action sociale. Le second objectif, c'est d'associer étroitement les travailleurs sociaux du Jura aux études et aux réflexions à conduire.
Le dialogue d'aujourd'hui, réunissant des travailleurs sociaux du futur canton du Jura et du Jura bernois, s'est déroulé dans une ambiance de franche cordialité ; il a été constructif à tous les points de vue. Je crois en fait, que le terrain sur lequel nous nous réunissons pour nos échanges est la cause de cette possibilité de dialogue large et constructif. En fait, nous nous exprimons en termes de bénéficiaires de l'action sociale.
C'est par ces termes, Mesdames et Messieurs, que j'aimerais vous remercier très cordialement d'avoir voulu porter présence à cette journée. Je vous donne rendez-vous à une prochaine conférence d'action sociale que nous souhaitons aussi riche que celle-ci. Merci.